

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Direction des relations externes
et du cadre de vie
Bureau du cadre de vie

Saint-Denis, le 04 OCT 2017

00^{N°}2196 : SG/DRECV

Dossier n° 2017-79

Madame Vanessa DUBARD
Gérante de la société SOBATEV
3 allée Manus Caro
97421 Saint-Louis

RAR 2C 087 420 8733 4

Madame,

En application des dispositions arrêtées dans le protocole pour la réalisation de travaux d'amélioration foncière par la gestion des andains agricoles, signé le 27 février 2015, vous avez transmis le 27 septembre 2017 un dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement, pour la suppression d'andains sur des parcelles situées sur le territoire de la commune de Saint-Benoît.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, celui-ci est jugé incomplet.

Conformément au protocole andains et afin de garantir la valorisation agricole par l'enlèvement des andains historiques issus de travaux agricoles de plus de 10 ans, il est nécessaire de produire, en complément du dossier de déclaration :

- volet de valorisation agricole par l'opérateur foncier
- la convention tripartite
- un justificatif de la maîtrise foncière du terrain (R.181-13 3°)
- les conditions de remise en état du site après exploitation (R.181-13 4°)
- plan de circulation et conditions d'utilisation de la voirie communale obligatoirement avalisés par la mairie en amont

Vous disposez d'un **déla**i de **trois mois** pour me faire parvenir ces documents.

Je vous rappelle qu'en l'absence de réponse de votre part dans les délais impartis et, conformément au 1^{er} paragraphe de l'article R.214-33 du code de l'environnement, il sera fait opposition tacite à votre déclaration.

Par ailleurs, je vous précise que le délai de deux mois imparti à l'administration pour émettre une éventuelle opposition motivée et, durant lequel vous n'avez pas le droit de démarrer les travaux, ne débutera qu'à compter de la réception du document complémentaire demandé par le présent courrier, conformément au 1^{er} paragraphe de l'article R.214-35 du code de l'environnement.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Copie(s) à : DEAL-SEB

Affaire suivi par :

Deal Seb : M. Michel BEGUE

Tel : 02 62 40 26 28

Préfecture : M. Thierry GONNET

Tel : 02 62 40 76 39

Pour le préfet et par délégation
le chef de bureau



Evelyne DAIRIEN